



**DEMANDE DE DEROGATION DE SECTEUR SCOLAIRE
ENFANT RESIDANT A ILLKIRCH-GRAFFENSTADEN**

Cadre réservé à l'administration

N° de dossier :

DEMANDE CONCERNANT L'ANNEE SCOLAIRE (à compléter) : /

ENFANT CONCERNE

Nom : _____ Prénom : _____

Date de naissance : _____

Ecole actuelle : _____ Niveau actuel : _____

Relève du secteur de l'école :

Ecole sollicitée :

REPRESENTANT LEGAL DE L'ENFANT

Nom : _____ Prénom : _____

Adresse : _____

Code postal : _____ Ville : _____

Tél. : _____ Courriel : _____

REPRESENTANT LEGAL DE L'ENFANT

Nom : _____ Prénom : _____

Adresse : _____

Code postal : _____ Ville : _____

Tél. : _____ Courriel : _____

Cadre réservé à l'administration

DECISION DE LA VILLE D'ILLKIRCH-GRAFFENSTADEN

Dérogation accordée

Dérogation refusée

Remarques : _____

Illkirch-Graffenstaden le :

Adjointe au Maire
chargée de l'Education et de la Petite Enfance

MOTIF DE LA DEMANDE

Frère ou sœur scolarisé(e) dans le groupe scolaire du secteur :

Nom – Prénom : _____

Ecole fréquentée : _____

Niveau de classe actuel : _____

FRERE(S) / SŒUR(S)

Nom, Prénom : _____ date de naissance : _____

Nom, Prénom : _____ date de naissance : _____

Nom, Prénom : _____ date de naissance : _____

Autre : _____

**PRECISIONS EVENTUELLES
concernant les raisons de la demande de dérogation**

LISTE DES PIECES JUSTIFICATIVES JOINTES A LA DEMANDE

Nous vous laissons le soin de joindre à la demande toutes pièces justifiant son motif (attestations sur l'honneur, justificatif de domicile, ou toute autre attestation). Le service Vie des Ecoles peut être amené à vous demander des documents complémentaires le cas échéant.

Modalités de traitement et règlement relatifs aux demandes de dérogation :

- Le dossier devra parvenir à la Direction de l'Enfance et de la Vie Éducative, 181 Route de Lyon, Illkirch-Graffenstaden par voie postale ou par mail à l'adresse suivante : scolaire@illkirch.eu
- Ce formulaire dûment rempli devra être accompagné des justificatifs permettant de motiver votre demande. Celle-ci sera étudiée par la Commission de dérogation. Une réponse vous sera apportée dans les meilleurs délais (aucune réponse ne sera transmise par téléphone).
- Il est rappelé que l'utilisateur qui emploie un faux nom ou un faux état civil dans un acte public ou un document administratif destiné à l'autorité publique, qui produit une attestation ou un certificat falsifié, encourt des peines prévues aux articles L433-19 et L441-7 du code Pénal.
- Si ces manœuvres ont pour objet de conduire ou ont conduit à l'attribution d'un droit usurpé, les peines encourues sont celles prévues aux articles L313-1 et L313-3 pour escroquerie ou tentative d'escroquerie.
- Selon l'article L131-5 du Code de l'Éducation, les personnes responsables d'un enfant soumis à l'obligation scolaire, se doivent de signaler tout changement de résidence dans les 8 jours qui suivent celui-ci.
- La Commune d'Illkirch-Graffenstaden se réserve le droit de revenir sur sa décision si les effectifs de l'école sollicitée connaissent une évolution ne permettant plus d'accueillir l'enfant dans de bonnes conditions.
- La dérogation est accordée sous réserve de présentation des documents justifiant la demande.

ENGAGEMENT DES PARENTS

Le (ou les) responsable(s) légal (légaux) déclare(nt) avoir pris connaissance et accepte(nt) les modalités de traitement et règlement relatifs aux demandes de dérogation.

Illkirch-Graffenstaden, le _____

Signature du/des représentant(s) légal/légaux
Précédée de la mention « lu et approuvé »

Cadre réservé à l'administration

AVIS DE LA COMMISSION DE DEROGATION :

Favorable

Défavorable

Autre proposition

Remarques : _____

Cadre réservé à l'administration

N° de dossier :